



UBAKA OCCITANIE

HARCELEMENT : QUE FAIRE ?

Qu'est-ce que le harcèlement scolaire ?

Il y a harcèlement scolaire lorsqu'un élève a des propos ou comportements répétés vis-à-vis d'un autre élève ayant pour but ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie. Ils se traduisent par une altération de la santé physique ou mentale de la victime.

Les actes concernés peuvent être des brimades, des humiliations, des insultes répétées...

Les faits sont sanctionnés qu'ils aient été commis au sein ou en dehors des bâtiments de l'établissement.

L'âge de la victime et l'utilisation d'internet constituent des circonstances aggravantes.

La loi punit également les menaces de mort et les incitations au suicide.

Que faire en cas de harcèlement ?

En cas de harcèlement scolaire, la victime ou ses parents peuvent prévenir la direction de l'établissement. Des mesures pourront d'être prises pour résoudre la situation.

En outre, tout personnel éducatif (enseignant, chef d'établissement...) qui a connaissance de faits de harcèlement doit avertir sans délai le procureur. Tous les renseignements concernant les faits doivent lui être transmis.

Le dépôt de plainte

La victime peut porter plainte en priorité contre le ou les auteurs du harcèlement.

Un mineur peut se rendre seul au commissariat ou à la gendarmerie et signaler les faits.

Mais il ne peut pas se constituer partie civile lui-même en vue de demander des dommages et intérêts, ses parents doivent le faire en son nom.

Que risque le harceleur ?

Les coupables de ces faits âgés de plus de 13 ans risquent des peines de prison et des amendes.

[Code pénal : article 222-33-2-2](#) modifié par la [loi N°2022-299 du 2 mars 2022 – art 11](#)

- Constituent un harcèlement scolaire les faits de harcèlement moral définis aux quatre premiers alinéas de l'article 222-33-2-2 lorsqu'ils sont commis à l'encontre d'un élève par toute personne étudiant ou exerçant une activité professionnelle au sein du même établissement d'enseignement.
- Le harcèlement scolaire est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'a entraîné aucune incapacité de travail.
- Les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 € d'amende lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours.
- Les peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider. Le présent article est également applicable lorsque la commission des faits mentionnés au premier alinéa du présent article se poursuit alors que l'auteur ou la victime n'étudie plus ou n'exerce plus au sein de l'établissement.



UBAKA OCCITANIE

Quelle est la responsabilité des parents du harceleur ?

Plus que morale, il y a une responsabilité éducative des parents, estime Bruno Humbeeck, professeur de psychopédagogie à l'Université de Mons en Belgique. Les parents ont leur rôle à jouer dans les valeurs qu'ils veulent transmettre à travers l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants." L'idéal est, selon lui, d'agir en amont en sensibilisant les enfants au harcèlement scolaire ou en réagissant vite à ces comportements.

Selon l'auteur de l'ouvrage "Le harcèlement scolaire, guide pour les parents" (éd Odile Jacob), les enfants se divisent en trois grands groupes :

- les dominants
- les dominés
- les flottants.

"Naturellement, les parents ont tendance à considérer comme positif le fait que leur enfant soit un dominant, nous explique-t-il. Or les parents d'un enfant qui appartient au groupe dominant et qui harcèle doivent s'inquiéter parce que son avenir peut être compromis par ce comportement, aussi bien dans sa trajectoire personnelle que professionnelle." Le psychopédagogue pointe l'importance de l'intelligence émotionnelle, soit le fait de percevoir et de comprendre ses émotions et celles des autres, dans la vie de couple d'un adulte et dans le cadre du travail, notamment pour évoluer au sein d'une équipe.

En cas de condamnation, les parents devront assumer pour l'enfant mineur condamné.

Quelle est la responsabilité du personnel éducatif ?

Il est également possible d'engager la responsabilité de l'établissement scolaire si la preuve de la connaissance de ce harcèlement par le personnel est apportée. Le personnel de l'établissement scolaire qui a connaissance d'un harcèlement moral et n'agit pas peut être considéré comme coupable du délit de non assistance à personne en danger et risque 5 ans d'emprisonnement ainsi que 75.000 euros d'amende.

Qui d'autres pouvons nous contacter nous aider ?

Outre notre association, vous pouvez contacter :

- par téléphone le 3018 : numéro unique pour les jeunes victimes de harcèlement et de violences numériques (ils peuvent par exemple, intervenir pour faire supprimer des contenus blessants sur les réseaux sociaux en moins d'une heure). Anonyme et confidentiel, le 3018 est accessible par téléphone 7 jours sur 7, de 9h à 23h, par Tchat sur 3018.fr et via Messenger
- le ministère de l'éducation nationale via leur site web à cette adresse :

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement>

vous trouverez sur ce site, des outils et guides pédagogiques, des paroles d'experts et autres outils de sensibilisation,... Mais vous aurez aussi la possibilité, de contacter les services de l'état en charge de ce fléau voire directement la/le ministre.



UBAKA OCCITANIE

ANNEXES

Ci après vous trouverez quelques informations supplémentaires pour comprendre le harcèlement scolaire / extrascolaire. En cas d'interrogation, n'hésitez pas à nous contacter.

Profils et aspects psychologiques du harceleur

Les profils de harceleurs et de victimes seraient suffisamment différenciés pour ne pas être interchangeables : « les intimidateurs ne sont pas des victimes à d'autres moments, et [...] les victimes n'ont pas tendance à manifester de comportements d'intimidation envers les autres », notent les auteurs du rapport sur le harcèlement chez les écoliers canadiens. D'autres études semblent pourtant indiquer qu'il existe un nombre important de victimes/agresseurs : entre 20 % et 46 % des victimes de harcèlement reproduiraient ces mêmes types d'agressions qu'ils ont (eu) à subir.

Profil du harceleur

L'agresseur éprouve un fort besoin de domination et cherche à apparaître comme un « dur » aux yeux des autres enfants/adolescents/adultes. Il est en général impulsif, voire hyperactif. Il est souvent plus fort et plus grand que la moyenne, ou dans certain cas petit et complexé ce qui peut le rendre agressif. Ses résultats scolaires peuvent varier (l'élève peut être bon, mais également médiocre). Sans avoir de problème d'estime de soi, il présente des troubles d'anxiété marqués. On peut également signaler une tendance à se sentir « provoqué », une faible culpabilisation et peu d'empathie.

Selon Dan Olweus, il n'est pas possible « d'expliquer le statut d'agresseur ou de victime d'un élève comme étant la conséquence des mauvaises conditions socio-économiques de sa famille ». Le pourcentage d'élèves agressifs est le même à tous les niveaux de la société. Le manque d'affection et un modèle parental valorisant l'agressivité constituent selon cet auteur des facteurs favorisant.

Selon Marie-France Hirigoyen, toute personne c'est-à-dire tout sujet qui est en crise peut utiliser des mécanismes de violence pour se défendre. Ces harceleurs dits aussi agresseurs présentent des traits de "personnalité narcissiques". Ce sont pour la plupart de l'égoïsme ou du besoin d'admiration mais ils ne sont pas forcément pathologiques. On utilise la notion de perversité chez l'agresseur lorsque celui-ci applique une stratégie d'utilisation et ensuite de destruction, sans aucun remords, sans aucune culpabilité envers la personne agressée. Les harceleurs donnent des leçons de probité aux autres, ils sont en cela donc proches des personnalités paranoïaques. La personnalité paranoïaque se caractérise par l'hypertrophie du moi. C'est un sentiment de supériorité, d'orgueil, de psychorigidité ; c'est l'incapacité à montrer des émotions, des sentiments positifs. C'est une obstination, un mépris d'autrui, de la méfiance, c'est le sentiment d'être victime de la malveillance de l'autre.

Le harcèlement scolaire est parfois le fait d'un groupe d'élèves. Ce groupe, outre un ou des meneurs dont le profil vient d'être décrit, comporte des « agresseurs passifs » qui sont avant tout entraînés par l'effet de groupe et peuvent présenter un profil de personnalité dépendante et manquer d'assurance.



UBAKA OCCITANIE

Le harceleur est le plus souvent un garçon, notamment pour les violences physiques et le racket. Les filles ont plus souvent une participation indirecte (agresseur passif décrit ci-avant) et qui repose sur la propagation de rumeurs, les insultes ou l'ostracisme.

Profil du harcelé

La victime est souvent choisie en fonction d'un handicap, d'une différence physique (origine, couleur de peau ou des cheveux, surpoids) ou autre (fragilité ou isolé socialement), tout critère de différence sociale (plus riche, plus pauvre, profession des parents). Les harcelés peuvent également cumuler ces caractéristiques. Isolés socialement, ayant moins d'amis pour les défendre ces enfants sont des victimes plus faciles.

Le harcelé est une victime parce qu'elle a été désignée par l'agresseur. Cette victime devient responsable de tout le mal, elle devient entre autres le bouc émissaire. Elle sera désormais la cible de la violence, évitant à son agresseur la dépression ou la remise en cause. La

victime est innocente du crime pour lequel elle va payer. Les victimes sont habituellement choisies pour ce qu'elles ont en plus et que l'agresseur cherche à s'approprier. Cette victime est choisie parce qu'elle était là et d'une façon ou d'une autre elle est devenue gênante. C'est une personne interchangeable au mauvais/bon moment et qui a eu le tort de se laisser faire, de se laisser séduire. C'est un objet de haine. Le propre d'une attaque du harceleur, c'est de viser les parties vulnérables de l'autre, là où il existe une faiblesse ou une pathologie. Chaque personne présente un point faible qui deviendra pour les agresseurs un point d'accrochage, d'attaque. Il y a une domination de l'une sur l'autre et impossibilité, pour la personne soumise, de réagir et d'arrêter le combat. C'est cela qui montre que c'est réellement une agression. Il n'y a pas de négociation possible, tout est imposé.

Une étude menée au Royaume-Uni a montré que 25 % des adolescents issus de minorités ethniques étaient victimes de harcèlement scolaires contre 12 à 13 % pour la moyenne de l'échantillon. Dans les établissements scolaires difficiles, les bons élèves peuvent aussi être harcelés pour cette raison. Le profil-type par ailleurs est caractérisé par la timidité, l'anxiété ou la soumission

Conséquences

La liste des effets possibles du harcèlement sur la victime est longue :

- Décrochage scolaire, voire déscolarisation (des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25 % de l'absentéisme des collégiens et lycéens)
- Désocialisation, anxiété, dépression
- Auto-mutilation
- Somatisation (maux de tête, de ventre, maladies)
- Suicide (dans les cas extrêmes). Selon une enquête de l'association britannique Young Voice réalisée auprès de 2 772 élèves en 2000, 61 % des victimes de harcèlement auraient des idées suicidaires.

Outre les effets à court terme, le harcèlement scolaire peut avoir des conséquences importantes sur le développement psychologique et social de l'enfant et de l'adolescent : sentiment de honte, perte d'estime de soi, difficulté à aller vers les autres avec le développement de conduites d'évitement. Ces conséquences peuvent parfois se faire ressentir durant toute la vie des personnes autrefois victimes de harcèlement.